

ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES SAPEURS POMPIERS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIR ET CHER

PROCES VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES

La commission de recensement des votes émis dans le cadre des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de Loir-et-Cher, s'est réunie le mercredi 21 octobre 2020, sous la présidence de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,

Assistaient à cette séance :

➤ en qualité de membre de la commission :

- | | |
|----------------------------------|---|
| • Monsieur Yves ROUSSET | Préfet, Président de la commission |
| • Monsieur Pascal BIOULAC | Président du Conseil d'Administration du SDIS |
| • Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT | Maire de Selommes |
| • Monsieur Alain BOURGEOIS | Maire de Morée |
| • Colonel Christophe MAGNY | Directeur du SDIS de Loir-et-Cher |

➤ en qualité de représentants de listes:

- Adjudant-Chef Cyrille GIRON pour la liste « SA SPP-PATS »
- Sergent-Chef Gaétane RUELLAN pour la liste « SNSPP-PATS »

A l'issue des opérations de dépouillement et de recensement des votes, la commission a proclamé les résultats ci-après :

➤ **Collège des sapeurs-pompiers professionnels officiers (2 postes à pourvoir)**

- Inscrits : 39
- Votants : 35
- Bulletins blancs ou nuls : 20 (20 blancs)
- Suffrages exprimés : 15

La liste présentée par « SNSPP-PATS » seule liste en présence, obtient 15 voix soit l'ensemble des sièges.

Ont été proclamés élus :

Titulaires :

1^{er} titulaire : Ltn Thierry CORNELISSEN
2^{ème} titulaire : Ltn Willy LEGER

Suppléants :

1^{er} suppléant : Ltn Pierre PETIAUT
2^{ème} suppléant : Ltn David BEAUDU

➤ **Collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers (3 sièges à pourvoir)**

- Inscrits : 158
- Votants : 146
- Bulletins blancs ou nuls : 12 (9 blancs et 3 nuls)
- Suffrages exprimés : 134

Ont obtenu :

- Liste « SA SPP/PATS » : 53 voix, soit 1 candidat élu
- Liste « SNSPP/PATS » : 81 voix, soit 2 élus

Ont été proclamés élus :

Titulaires :

1^{er} titulaire : Adjudant Fabien LEÇON
2^{ème} titulaire : Sergent-Chef Gaétane RUELLAN
3^{ème} titulaire : Adjudant-chef Cyril GIRON

Suppléants :

1^{er} suppléant : Adjudant Frédéric BONNEAU
2^{ème} suppléant : Adjudant-chef Mariane BOURGOIN
3^{ème} suppléant : Sergent-chef Mathilde DEHAN

➤ **Collège des Personnels Administratifs et Techniques (2 sièges à pourvoir)**

- Inscrits : 45
- Votants : 41
- Bulletins blancs ou nuls : 3 (1 blanc – 2 nuls)
- Suffrages exprimés : 38

Ont obtenu :

- Liste « SA SPP/PATS » : 12 voix, soit 1 candidat élu
- Liste « SNSPP/PATS » : 26 voix, soit 1 candidat élu

Ont été proclamés élus :

Titulaires :

1^{er} titulaire : M Arnaud CHEVALIER
2^{ème} titulaire : Mme Patricia DESCHAMPS

Suppléants :

1^{er} suppléant : Mme Magalie COURCELLES
2^{ème} suppléant : Mme Christèle DIAS-VILELA

➤ **Collège des sapeurs-pompiers volontaires officiers (2 sièges à pourvoir)**

- Inscrits : 148
- Votants : 68
- Bulletins blancs ou nuls : 14 (14 nuls)
- Suffrages exprimés : 54

La liste présentée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher, seule liste en présence, obtient l'ensemble des sièges.

Titulaires :

1^{er} titulaire : Cne François DURIS
2^{ème} titulaire : Cne Pascal DEBOUT

Suppléants :

1^{er} suppléant : Cne Alain VALE
2^{ème} suppléant : Cne Stéphane LUNEAU

➤ **Collège des sapeurs-pompiers volontaires non officiers (3 sièges à pourvoir)**

- Inscrits : 1 157
- Votants : 733
- Bulletins blancs ou nuls : 78 (22 blancs et 55 nuls)
- Suffrages exprimés : 656

La liste présentée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de loir et cher, seule liste en présence, obtient l'ensemble des sièges.

Ont été proclamés élus :

Titulaires :

1^{er} titulaire : Adc Emmanuel GAILLARD
2^{ème} titulaire : Adj Nathalie JEANNERET
3^{ème} titulaire : Cch Hugues LEBEAU

Suppléants :

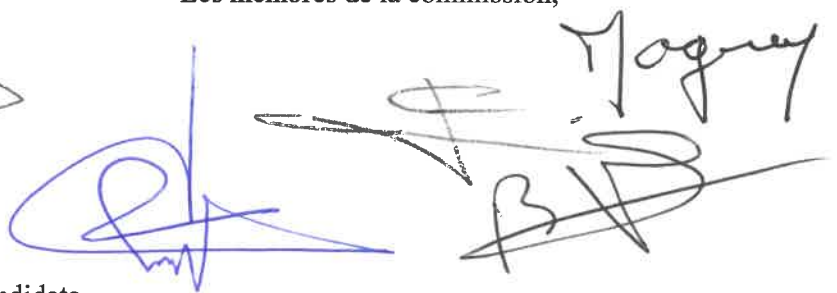
1^{er} suppléant : Adc Sébastien SAULET
2^{ème} suppléant : Adc Cyril LETIERCE
3^{ème} suppléant : Cch Martial BOUTIER

Le présent procès-verbal a été dressé et clos le 21 octobre 2020 à 17 heures 30 en double exemplaires.

Le Président,



Les membres de la commission,



Les représentants de la liste de candidats,



Les résultats seront proclamés, affichés et publiés à la diligence du Président de la commission. Ils pourront être contestés devant le tribunal administratif d'Orléans par tout candidat, tout électeur ou par le représentant de l'Etat dans le département, dans les 10 jours qui suivent leur proclamation.